

# Protection Maternelle et Infantile

## Quelles solutions ? Il y a urgence !

Pour assurer pleinement leurs missions obligatoires et accueillir dignement les familles et les patientes, les agents de la PMI réclament :

- Une vraie politique de prévention pour la santé des femmes et la petite enfance
- Une mise en œuvre de moyens à hauteur des besoins de la population, identifiés par les agents de la PMI
- La création d'une direction pour la PMI clairement distincte de l'ASE (pilotage, ligne budgétaire et gestion administrative spécifiques)
- Avoir des ambitions à la hauteur des enjeux de prévention et se donner les moyens :
  - En ressources humaines :
    - pourvoir tous les postes vacants et les rendre plus attractifs
    - titulariser les agents précaires,
    - renforcer les équipes de PMI de chacune des huit Maisons Sociales
      - d'un.e psychologue dédié aux missions de la PMI
      - d'un éducateur.ice de jeunes enfants (Suivi des EAJE, agréments et accompagnement à la parentalité)
      - d'un.e puéricultreur.ice (réponse aux besoins croissants de la population)
      - d'un secrétariat dédié (pour permettre aux professionnels paramédicaux et médicaux de se recentrer sur leur cœur de métier)
  - En fonctionnement :
    - Assurer aux agents des conditions matérielles nécessaires à leur exercice (vaccins non périmés, des spéculums en nombre suffisant, des rouleaux de draps d'examen, boîtier de lecteur de Carte Vitale fonctionnel permettant une rentrée d'argent...)
    - Soutenir « l'aller vers » en garantissant le juste remboursement des frais de déplacement engagés
    - Simplifier les procédures administratives et les circuits de validation (commandes, fiches projets...) pour fluidifier le travail des agents
  - En investissement :
    - Finaliser rapidement la mise en place d'un logiciel PMI (nous sommes l'un des derniers départements de France métropolitaine sans logiciel PMI)
    - Pourvoir chaque PMI de locaux adaptés à l'accueil des familles avec jeunes enfants (initier ou reprendre les travaux déjà prévus)
  - En soutenant :
    - Les actions collectives
    - Les expérimentations et initiatives de terrain (préparation à la naissance, accompagnement à la parentalité, relais parental...)

**La PMI tient grâce aux professionnels motivés qui y croient encore... mais jusqu'à quand?**